

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Nicole AUVRAY ; Claude HUITEMA ; Elodie LETURGEON ; Patrick DAUMAY ; Charlotte FOUQUET ; Jean-Louis GUTIERRES ; Rachel JACQUET ; Vincent LOUAULT ; Jérôme LOUAULT.
Nombre de conseillers présents : 10	Conseillers ayant donné pouvoir : néant Excusés : Angel TURQUOIS
Date de convocation du Conseil Municipal : 13/11/2015	Absents : néant lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Charlotte FOUQUET a été élue secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu du 20 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1. STATUTS / RAPPORT DE LA CLECT : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (DELIBERATION N°043/2015)

Vu la loi N° 2004-809 du 13 août 2004,
Vu l'arrêté Préfectoral n°13-16 portant modification des statuts de la CCTS et prise de compétence de la gestion des équipements d'accueil de la petite enfance,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n° C/2013/01/010 portant acceptation du rapport de la CLECT sur la compétence petite enfance,
Vu la délibération n° C/2015/09/165 portant proposition de prise de compétence « Soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles : frelon asiatiques / ragondins »
Vu la délibération n° C/2015/10/184 portant acceptation du rapport de la CLECT,
Vu les réunions de la CLECT en date du 3 septembre et du 12 octobre 2015.

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, portant sur :

- La clause de revoyure autour du transfert de charge de **805.62** euro par an associé à la prise de compétence accueil collectif de la petite enfance à comparer à une charge nulle actuellement pour la commune.
- La proposition de prise de compétence « Soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles : frelon asiatiques/ragondins ». Le transfert de charge lié à ce transfert de compétence s'élève à **25.87** euros par an à comparer au montant de cotisation de **73.00** euros par an versé actuellement à l'association FREDON.

Ce rapport, annexé à la présente délibération, présente les propositions de la CLECT quant à l'évaluation de la compétence susmentionnée. Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur ce rapport.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	NULS
3	1	6	0

Après délibération, le conseil municipal se prononce à la majorité absolue pour les transferts de compétence :

- de la gestion des équipements d'accueil de la petite enfance,
 - de soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles : frelons asiatiques / ragondins,
- et pour les transferts de charge correspondants.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**2. PARTICIPATION COMMUNALE AU VOYAGE SCOLAIRE ANNUEL –
DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION N°033/2015 DU 21
JUILLET 2015 (DELIBERATION N°044 /2015)**

Monsieur le Maire indique que cette délibération vient rectifier la délibération n° 033/2015 du 25 juillet 2015 en ses termes et en son application.

Il a été transcrit "*après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide de cinquante euros par élève*" alors qu'il aurait été correct de noter "après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide financière de cinquante euros par élève".

La notion d'aide financière contrairement à celle de "subvention" ou "aide" permet d'adresser le mandatement directement aux familles concernées et non à l'établissement comme l'a confirmé la gestionnaire du collège Louis Léger. De plus, ce versement s'inscrit dans la logique où les familles ont déjà fait le versement au collège ce qui obligerait celui-ci à les rembourser ensuite.

Pour rappel, les quatre élèves concernés sont : Antoine DELERUE, Clémence FRÉLON, Gaétan RIGAULT et Clément VEDRENNE.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Accorder une aide financière de cinquante euros par élève, (le montant reste inchangé par rapport à celui mentionné dans la délibération 033/2015)**
- **Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder au mandatement de 50,00 euros au titre d'aide financière à chacune des quatre familles concernées.**

**3. PRESENTATION DU RAPPORT SUR L'EAU 2014 DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU GRAND LIGUEILLOIS (DELIBERATION N°045 /2015)**

Vu l'article L2224-5 du code général des Collectivités Territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers,

Considérant que la Communauté de Communes du Grand Ligueillois a pris la compétence de l'alimentation en eau potable au 1^{er} janvier 2011 et qu'elle doit donc établir ce rapport annuel depuis 2011,

Vu le rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2014,

Vu l'avis de la commission eau en date du 14 octobre 2015.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2014, établi par la Communauté de Communes du Grand Ligueillois, afin de le soumettre aux membres du conseil pour approbation.

Monsieur le Maire donne également lecture de la délibération du conseil communautaire du 22 octobre 2015, qui l'a lui-même soumis au vote et approuvée.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la Communauté de Communes du Grand Ligueillois sur le prix et la qualité de l'eau 2014.

**4. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE ET CHOISILLES
AU SIEIL (DELIBERATION N°046/2015)**

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes de Gâtine et Choisilles a approuvé par délibération de son Conseil Communautaire du 14 septembre 2015 son adhésion au SIEIL pour l'éclairage public, les infrastructures de recharge des véhicules électriques et le système d'information géographique. Puis, par courrier du 05 octobre 2015, le président de la communauté de communes a sollicité officiellement cette adhésion auprès du SIEIL.

Le comité syndical du SIEIL précise que l'ensemble des communes, déjà membres du syndicat, doit être consulté afin d'approuver cette nouvelle adhésion conformément à l'article L5211-5 du code général des collectivités territoriales, sous un délai de 3 mois, avant validation par arrêté préfectoral de la nouvelle composition des adhérents du SIEIL.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

au SIEIL de la communauté de communes de Gâtine et Choisilles pour les compétences susmentionnées.

5. MODIFICATION STATUTAIRE DU SATESE (DELIBERATION N°047/2015)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SATESE 37 du 07 mars 2011 modifiés par arrêtés préfectoral du 26 août 2011,
Vu la délibération n° 2015-31 du SATESE 37 en date du 28 septembre 2015, portant sur l'actualisation de ses statuts,

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la reformulation de l'article 12 qui concerne la "modification des statuts" par les membres du SATESE 37 et sur les modifications apportées aux autres articles concernés.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article 12 des statuts du SATESE 37 et présente en annexe les différents articles modifiés.

Monsieur le Maire rappelle que, dans ce cas précis, le Code Général des Collectivités Territoriales stipule, dans son article L5211-20, que la décision de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est transmise ensuite aux collectivités membres qui disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification, pour se prononcer sur ces modifications. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité membre est réputée favorable.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Approuver les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 28 septembre 2015**
- **Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour transmettre cette délibération au SATESE 37 une fois le contrôle de légalité fait en préfecture.**

6. CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL (DELIBERATION N°048/2015)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, que la Commission Administrative du Centre de Gestion 37, réunis le 13 octobre 2015, a donné un avis favorable à la demande de promotion interne, au grade d'Agent de Maîtrise Territorial, sollicitée par M. Laurent NONET.

Considérant, que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet et de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet**
- **supprimer le poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe**

7. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE EN INDRE ET LOIRE (DELIBERATION N°049/2015)

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 07 août 2015 portant le nom de loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) vise à renforcer les intercommunalités. À cet effet, le 12 octobre 2015, le préfet a présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le projet de schéma de l'Indre-et-Loire comprenant plusieurs fusions de communautés de communes.

À ce jour, le schéma prévoit une fusion de la Communauté de Communes de Touraine du Sud avec les Communauté de Communes de Loches, Montrésor et Ligueil.

La procédure d'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévue à l'article L 5210-1-1 du CGCT modifié comporte un délai de **2 mois** pour permettre aux communes et EPCI (EPCI à fiscalité propre et syndicats) d'émettre un avis sur le projet de schéma.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée de se prononcer sur ce schéma.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	NULS
6	1	3	0

Après délibération, le conseil municipal se prononce à la majorité absolue en faveur du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé.

8. QUESTIONS DIVERSES :

8.1. Présentation du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes de Touraine du Sud :

- Suite au renouvellement des conseils municipaux, le Conseil Communautaire s'est réuni le 16 avril 2014 notamment pour élire le Président de la Communauté de Communes de Touraine du Sud : M Gérard HENault et les 5 vice-Présidents.
- Les **compétences** de la Communauté de Communes de Touraine du Sud sont les suivantes :
 - Nouveauté : compétence infrastructure et réseau de communication électronique.
 - Développement économique : Zone d'activité communautaire d'Yzeure sur Creuse + gestion aire accueil gens du voyage à Saint Flovier
 - Aménagement de l'espace communautaire : SCOT, ZAC, ZAD
 - Tourisme : office de tourisme, plan d'eau de la Celle St Avant
 - Logement et habitat : OPAH, logement d'urgence, commerces
 - Déchets ménagers : collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets
 - Environnement : aménagement et entretien des rivières (Claise et Esvres)
 - Voirie : zone activité uniquement
 - Culture et sports : fête de la musique et aide aux manifestations
 - Gens du voyage : gestion de l'aire d'accueil
 - Actions sanitaires et sociales : mission locale, maisons médicales, CLIC, Fond de Solidarité Logement
 - Service à la population : RAM, RSP, maison de service public, accueil petite enfance
 - Contrat de pays
- **Fiscalité** : pas de variation depuis 2011 sur taxe habitation, foncier non bâti et bâti. Le tableau des ressources est majoritairement constitué des dotations intercommunales et de la fiscalité directe des ménages.
- Le **FPIC** (fond de péréquation intercommunal) a versé à la commune de Paulmy 5379,21 euros en 2014.
- **Participation financière** de la Communauté de Communes de Touraine du Sud, entre autres, au Pays de la Touraine côté Sud, à la maison de l'emploi (MEETS), au CLIC Touraine du Sud...
- **Soutien aux activités économiques** : entretien de l'immobilier communautaire, acquisition et travaux de bâtiment, soutien aux entreprises.
- **Soutien aux activités culturelles** : la Communauté de Communes de Touraine du Sud souhaite se rapprocher de la Brenne et du Blanc pour poursuivre plus avant les premières actions touristiques qui ont été engagées.
- **Environnement : compétence sur les rivières** : arrachage de la jussie, recharge granulométrique, restauration de la végétation, restauration de la continuité écologique au clapet du Grand-Pressigny et suivi de la qualité des rivières
- **Tarif des ordures ménagères**
- **Services à la population** : RSP : 96% des demandes ont été satisfaites, seules quelques demandes très spécifiques n'ont pu aboutir. Hausse constante des fréquentations au vu des nombreux services proposés. Un parcours de formation est en cours de développement pour favoriser la validation des acquis.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 8.2. **Financement du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Lochois (SITS) par le Conseil Départemental** : lors de la réunion du SITS, le 01 octobre 2015, le vice-président du Conseil Départemental a informé le syndicat, que le Département ne participerait plus aux frais de structure du SITS du Lochois, représentant un montant d'environ 20 000 euros, à compter du 01 janvier 2016. Le SITS s'est réuni le 09 novembre 2015 afin de délibérer sur cet avenant et a décidé de le rejeter. Un courrier de réponse du SITS vers le Conseil Départemental est en cours.
- 8.3. **Passage de la TNT en HD le 05 Avril 2016** : l'Agence Nationale des fréquences lancera vendredi 20 novembre une campagne d'information nationale pour préparer les Français au passage à la TNT haute définition qui aura lieu le 05 avril 2016. Dans l'attente de ce changement, cette campagne a pour objectif d'accompagner au mieux les Français pour leur permettre d'être prêts lors du passage à la TNT HD et invite les téléspectateurs à vérifier la compatibilité de leurs appareils en allant sur les chaînes 7 ou 57. Si le logo HD apparaît, rien à faire. Pour les autres, il leur faudra acheter un adaptateur HD. Le 05 avril au matin, tous les foyers dépendant de l'antenne râteau devront lancer une recherche sur leur téléviseur ou décodeur pour retrouver leurs chaînes.
- 8.4. **Formation Laurent NONET** : comme annoncé lors du précédent conseil, Angélique THEAUDIERE s'est chargée de trouver une formation pour l'agent communal afin d'obtenir une "habilitation électricité" lui permettant d'exécuter les petites interventions électriques liées à sa fonction. Cette formation sera dispensée par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) à Tours, le 07 et 08 Novembre 2016.
- 8.5. **Devis tables de pique-nique** : des devis ont été réalisés auprès de la société MEFRAN Collectivités afin de remplacer les tables de pique-nique existantes autour du plan d'eau et de l'air de jeux. Les devis portent sur des tables en bois douglas, des tables en béton et des tables en plastique recyclé, chacune garantie 10 ans. Au vu des prix annoncés et des besoins de la commune, le choix de 5 tables en bois douglas est validé. Monsieur le Maire se charge de passer la commande.
- 8.6. **Devis de piano pour la salle communale** : des devis ont été reçus pour le remplacement du four à gaz existant dans la salle communale. Le devis de l'entreprise Rabusseau pour la fourniture et la pose d'un four à 899,00 euros est validé. La commande sera passée au plus tôt pour garantir la sécurité des usagers de cette salle.
- 8.7. **Bulletin municipal** : le bulletin est en cours de rédaction et de mise en forme. Patrick DAUMAY en charge de sa réalisation sollicite Monsieur le Maire pour obtenir l'éditorial et un texte sur les projets envisagés pour 2016. Une consultation est lancée auprès de trois imprimeurs.
- 8.8. **Préparation de la réunion publique du samedi 21 novembre 2015** : la réunion se tiendra à 15h00 pour répondre au souhait de certains administrés. Elle abordera des sujets comme les travaux autour de l'étang, le recensement 2016, la fusion des Communauté de Communes, le passage de la TNT en HD... Elle sera clôturée par un film d'une vingtaine de minutes retraçant les manifestations des six derniers mois et un verre de l'amitié.
- 8.9. **Environ 600 scouts** seront présents en Touraine du 15 au 31 juillet 2016 dont près d'un tiers sur la commune de Paulmy. Pour la confection de leurs habitations sur pilotis, ils auront besoin de nombreuses perches en bois type sapin et recherche 756 pièces (entre 12cm et 17cm de diamètre) dont 126 de 7 mètres de long et 630 de 6 mètres de long et 945 pièces (entre 8cm et 12 cm de diamètre) de 7 mètres de long. Tous les volontaires pour fournir ce type de bois sont les bienvenus. Ils vous seront restitués quasiment dans leur état d'origine puisqu'ils ne prévoient que des liens de cordage pour les assembler.
- 8.10. Organisation du bureau de vote des élections régionales des 06 et 13 décembre 2015.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 18h00.

Les assesseurs assureront les permanences, sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique FRÉLON, selon le planning suivant :

Pour le 06 décembre 2015 :

- De 08h00 à 11h00 : Charlotte FOUQUET - Rachel JACQUET - Dominique FRÉLON - Claude HUITEMA
- De 11h00 à 13h00 : Jérôme LOUAULT- Vincent LOUAULT - Angel TURQUOIS
- De 13h00 à 16h00 : Patrick DAUMAY - Elodie LETURGEON - Dominique FRÉLON
- De 16h00 - 18h00 : Claude HUITEMA - Nicole AUVRAY - Jean-Louis GUTIERRES

Pour le 13 décembre 2015 :

- De 08h00 à 11h00 : Charlotte FOUQUET - Rachel JACQUET - Dominique FRÉLON
- De 11h00 à 13h00 : Jérôme LOUAULT- Vincent LOUAULT - Angel TURQUOIS
- De 13h00 à 16h00 : Patrick DAUMAY - Elodie LETURGEON - Dominique FRÉLON
- De 16h00 - 18h00 : Dominique FRÉLON - Nicole AUVRAY - Jean-Louis GUTIERRES

Le Président et l'un des conseillers municipaux disposeront chacun d'une clé de l'urne.

Le dépouillement sera réalisé en public, dès la fermeture du bureau de vote, par Dominique FRÉLON, Nicole AUVRAY, Claude HUITEMA (sauf le 13 décembre 2015) et Elodie LETURGEON.

8.11. **Question des bois de tailles** : Laurent NONET souhaite soumettre au conseil la question des bois de tailles qu'il génère chaque année afin de savoir quelle solution peut être apportée quant à leur destruction. Monsieur le Maire rappelle que le feu est interdit, il est donc possible d'envisager un broyage du tas ou un transport à la déchetterie. Actuellement, le broyage pourrait être réalisé soit par un prestataire soit en louant un broyeur : le coût de ces deux options doit être précisé pour rester dans l'enveloppe budgétaire de la commune. L'achat peut être étudié, notamment sous forme de mutualisation avec les communes voisines intéressées, en prenant en compte les normes de sécurité applicables à l'utilisation de ce type de matériel. Une démonstration de broyage est organisée par la commune de Barrou le 04 décembre 2015. Les conseillers municipaux sont invités à s'y rendre pour apprécier l'opportunité de cet éventuel investissement.

8.12. Les **vœux du maire** auront lieu le samedi 09 janvier 2016 à la salle des fêtes de Paulmy.

8.13. Date de prochaine réunion de conseil municipal : mardi 19 janvier 2016.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS	
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2015	
DÉLIBÉRATION N° 043/2015	STATUTS / RAPPORT DE LA CLECT : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
DÉLIBÉRATION N° 044/2015	PARTICIPATION COMMUNALE AU VOYAGE SCOLAIRE ANNUEL – DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION N°033/2015 DU 21 JUILLET 2015
DÉLIBÉRATION N° 045/2015	PRESENTATION DU RAPPORT SUR L'EAU 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LIGUEILLOIS
DÉLIBÉRATION N° 046/2015	ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE ET CHOISILLES AU SIEIL
DÉLIBÉRATION N° 047/2015	MODIFICATION STATUTAIRE DU SATESE
DÉLIBÉRATION N° 048/2015	CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
DÉLIBÉRATION N° 049/2015	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE EN INDRE ET LOIRE

Fait et délibéré, les jours, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÉLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	
Nicole AUVRAY, 1 ^{ère} adjointe		Rachel JACQUET, conseillère	
Claude HUITEMA, 2 ^{ème} adjoint		Jérôme LOUAULT, conseiller	
Elodie LETURGEON, 3 ^{ème} adjointe		Vincent LOUAULT, conseiller	
Patrick DAUMAIS, conseiller		Angel TURQUOIS, conseiller	ABSENT
Charlotte FOUQUET, conseillère			